

du Conseil supérieur des habitations à bon marché, avait pour sujet : *la retraite ouvrière par l'habitation à bon marché*. Voici la conclusion de cette excellente étude, présentée sous forme de vœu :

« Considérant qu'en dehors des avantages moraux qu'elle leur procure, la possession d'une maison constitue pour les travailleurs une forme de retraite qui peut être considérée comme supérieure, parce qu'elle leur apporte la jouissance immédiate du fruit de leurs efforts, qu'elle la leur assure pour le restant de leurs jours et qu'elle la transmet ensuite à leurs enfants ;

« Considérant qu'au point de vue financier, cette forme de retraite fait rendre aux sommes versées par l'intéressé le maximum d'avantages à son profit ;

« La IV^e conférence nationale des sociétés d'habitations à bon marché émet le vœu que les versements faits par les travailleurs aux Sociétés d'habitations à bon marché, reconnues par l'État, conformément aux clauses d'un contrat qui doit les rendre propriétaires d'une maison, leur tiennent lieu des versements qui leur sont imposés en vue d'une retraite, et que pendant tout le temps où ils justifieront de l'exécution de leur contrat, les versements patronaux continuent seuls à être faits à leur profit. »

Ajoutons que ce vœu fut adopté à l'unanimité.

A. GELBERT,
Architecte délégué de « l'Amicale Habitation de Saint-Malo ».

ROME MODERNE

Que, comme toutes les grandes capitales, Rome se modernise en ce sens qu'à côté de la Rome antique et de celle de la Renaissance, s'élève une cité adaptée aux besoins actuels, c'est pour elle un droit et une obligation.

Pour les villes de création relativement récente, pas la moindre difficulté : tout y est à faire ; il est naturel que leurs habitants les établissent conformes à leurs goûts et à leurs exigences, d'après les règles de l'art régnant. Elles auraient grand tort, d'ailleurs, de vouloir créer de l'architecture ancienne à l'état de pastiche ; cette tendance, qui sévissait il n'y a pas bien longtemps encore, a disparu et l'on ne doit guère la regretter.

Mais, pour les villes qui ont un passé, et celui de Rome remonte loin, il serait éminemment regrettable que le « moderne » prétendit se substituer à l'ancien, et pour cela commençât par transformer ou même détruire ce dernier. Nous voyons chez nous apparaître de temps en temps ce phénomène de véritable barbarie ; Rome serait-elle en train de chercher à nous imiter ?

Ce serait grand dommage pour elle, et un profond regret pour tous ceux qui l'ont connue dans sa vénérable majesté. Aussi ne faut-il pas s'étonner si parfois s'élèvent des plaintes malheureusement justifiées.

La règle serait pourtant si simple et si facile à suivre : respecter tout ce qui est digne d'être respecté, et créer à l'entour autant de chefs-d'œuvre modernes que l'on voudra ou que l'on pourra.

Tout récemment, M^{me} Juliette Adam, allant présenter ses hommages à la reine d'Italie qu'elle avait connue jeune fille à

Cettinje, avait voulu revoir cette capitale du monde antique, qui, à bien des égards, est longtemps restée la capitale des Arts ; elle avait voulu revoir ce qui fut toujours « la ville éternelle ». L'impression qu'elle en rapporte mérite d'être notée.

« Lors de mon dernier et lointain séjour à Rome, dit-elle, la reine du monde n'avait pas encore subi le cataclysme que les peuples appellent si pompeusement les exigences de la vie moderne... »

« Depuis ce temps — de mon temps — où la Rome antique ressuscitait chaque jour sous les yeux d'une autre Rome admirable, où les palais encadraient superbement de grandes places et ennoblissaient les rues plébéiennes, où se cotoyaient les merveilles de la Rome antique et celles des princes et des papes fanatiques d'art, depuis ce temps des maisons « dernier cri », plus que modernes, se dressent effrontément partout... »

« Et c'est là le grand chagrin que j'éprouve en revoyant Rome après trente ans, c'est que l'ancienne Rome a diminué de grandeur, à côté des bâtisses de la civilisation. Sans doute la Ville Eternelle garde ses beautés à nulles autres comparables, mais ces beautés sont atteintes, et il faut repousser, dans le cadre même de ce qu'on admire, des laideurs offensantes... »

« L'image ériante de la Rome « du progrès », c'est le lourd, l'épais, le massif, le surchargé, le colossal Palais de Justice, style Triple alliance, sur la place Cavour... »

N'insistons pas outre mesure sur ces critiques de l'architecture romaine actuelle ; les Romains n'en ont pas le privilège ; on sait que la nôtre est aussi loin d'accaparer les éloges dont dispose tout écrivain français. Il est bien certain d'ailleurs que tout critique, tout auteur qui s'est épris de l'art antique, ou de l'art gothique, ou de la Renaissance, ou des styles purement classiques, est forcément surpris ou même choqué de toute nouveauté qui tente d'échapper à des traditions devenues immortelles puisque les générations qui les créèrent ont disparu et ne sont plus là pour les renouveler elles-mêmes.

Actuellement, le recul nécessaire manque encore pour apprécier en toute justice les mérites ou les défauts d'un art qui essaie de rajeunir. Que conclura l'avenir ? Nous ne pouvons le savoir.

Quel que soit son jugement définitif, nous pouvons tout au moins dire ceci à l'heure présente : Que l'art moderne cherche, trouve, ou échoue à ses risques et périls, c'est son droit ; mais il faut au moins éviter les discordances trop malsonnantes, les envahissements, les disproportions et les juxtapositions incongrues, dont souffrent également les œuvres anciennes et les œuvres nouvelles.

Il ne faut surtout pas sacrifier imprudemment les unes aux autres, parce que, en art, on ne refait plus ce qui a été détruit.

Tout au contraire, on ne pourra qu'applaudir aux sacrifices que fait la Rome actuelle, dans des conditions parfaitement raisonnables, lorsqu'elle veut faire part à sa population des véritables bienfaits de l'hygiène moderne marchant d'accord avec les devoirs d'une véritable justice sociale.

C'est pourquoi l'on ne pourra lire qu'avec une réelle satisfaction cette note qu'insérait le *Temps* ces jours-ci :

« Rome vient de célébrer l'anniversaire de sa fondation. A cette occasion, le roi Victor-Emmanuel a présidé à la pose de la première pierre d'un bloc de bâtiments destinés à donner des logements hygiéniques à loyers modérés aux employés

des services publics, œuvre pour laquelle le Parlement a voté, il y a plus de deux ans, une somme de 10 millions de francs. » C'est sur un terrain d'environ 5 hectares, situé hors des murs, près de la porta Salaria, et acquis à cet effet que s'élèveront les premières constructions pour habitations de fonctionnaires.

« D'autres constructions de même nature seront édifiées ensuite sur la piazza d'Armi à l'autre extrémité de la cité. Ce n'est que par des mesures de cet ordre qu'on peut remédier au surpeuplement actuel de Rome et offrir aux petits employés de l'État des logements convenables à des prix raisonnables.

« Le problème du logement, plus aigu à Rome que dans d'autres parties du royaume, commence à se poser également dans d'autres villes. C'est ainsi que récemment à Naples, et hier à Bari, la cherté des loyers a donné lieu à des manifestations tumultueuses. »

L'installation, près de la porte Salaria, de logements à bon marché, qu'ils soient destinés à de modestes fonctionnaires, à de petits employés, ou à des ouvriers de toutes les professions, n'éveillera certainement aucune récrimination, pas plus de M^{me} Juliette Adam qui fut toujours disposée à prendre en main leur défense, que des plus fervents admirateurs du passé.

Mais quels cris d'indignation ils auraient le droit de pousser le jour où l'on installerait ces habitations sur le Forum ou dans le Colysée même !

Musée Océanographique de Monaco

PLANCHES 89 et 90.

Nous avons dans le précédent numéro décrit sommairement l'extérieur du monument ; description d'ailleurs admirablement complétée par les belles photographies que nous avons reproduites.

Il convient maintenant de dire en quelques mots de quelle façon les intérieurs ont été aménagés.

Les plans que nous publions ci-contre indiquent clairement les distributions aux différents étages.

Après avoir gravi les treize marches du perron et franchi la grande entrée, que ferme une belle porte de bronze, nous trouvons le vestibule dont le sol est décoré d'une mosaïque représentant le yacht *Princesse-Alice* : on sait que ce navire a servi pendant de nombreuses années aux explorations scientifiques du prince de Monaco.

De ce vestibule partent deux larges escaliers conduisant au premier étage. Au centre un atrium précède le grand hall ou salon d'honneur, vaste pièce carrée de 18 mètres de côté, lumineusement éclairée par d'immenses baies ouvertes sur la mer. Dans cette salle, dont le plafond est supporté par quatre magnifiques colonnes analogues à celles de la façade, se dresse la statue en marbre blanc du prince de Monaco ; cette belle œuvre du sculpteur Denis Puech avait été l'année dernière fort admirée au Salon des Artistes français, puis ensuite à l'exposition des beaux-arts de Monte-Carlo.

A droite du salon d'honneur s'ouvre, par de larges portes de glaces et de bronze, une *salle de conférences* mesurant 38 mètres de longueur sur 13^m,80 de largeur. A gauche une galerie d'exposition, de dimensions analogues, est destinée



Statue du prince de Monaco.
Salle centrale du rez-de-chaussée.

aux collections. Il en est de même des deux grandes galeries qui occupent au 1^{er} étage les deux ailes de l'édifice, à droite et à gauche d'un grand hall : disposition répétée de celle du rez-de-chaussée.

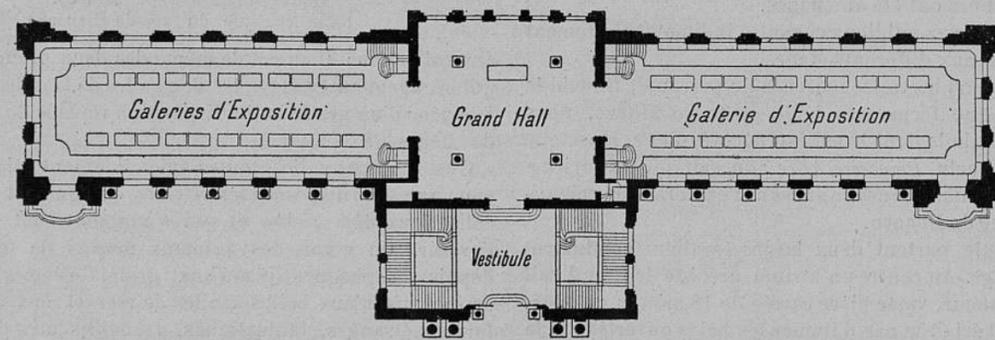
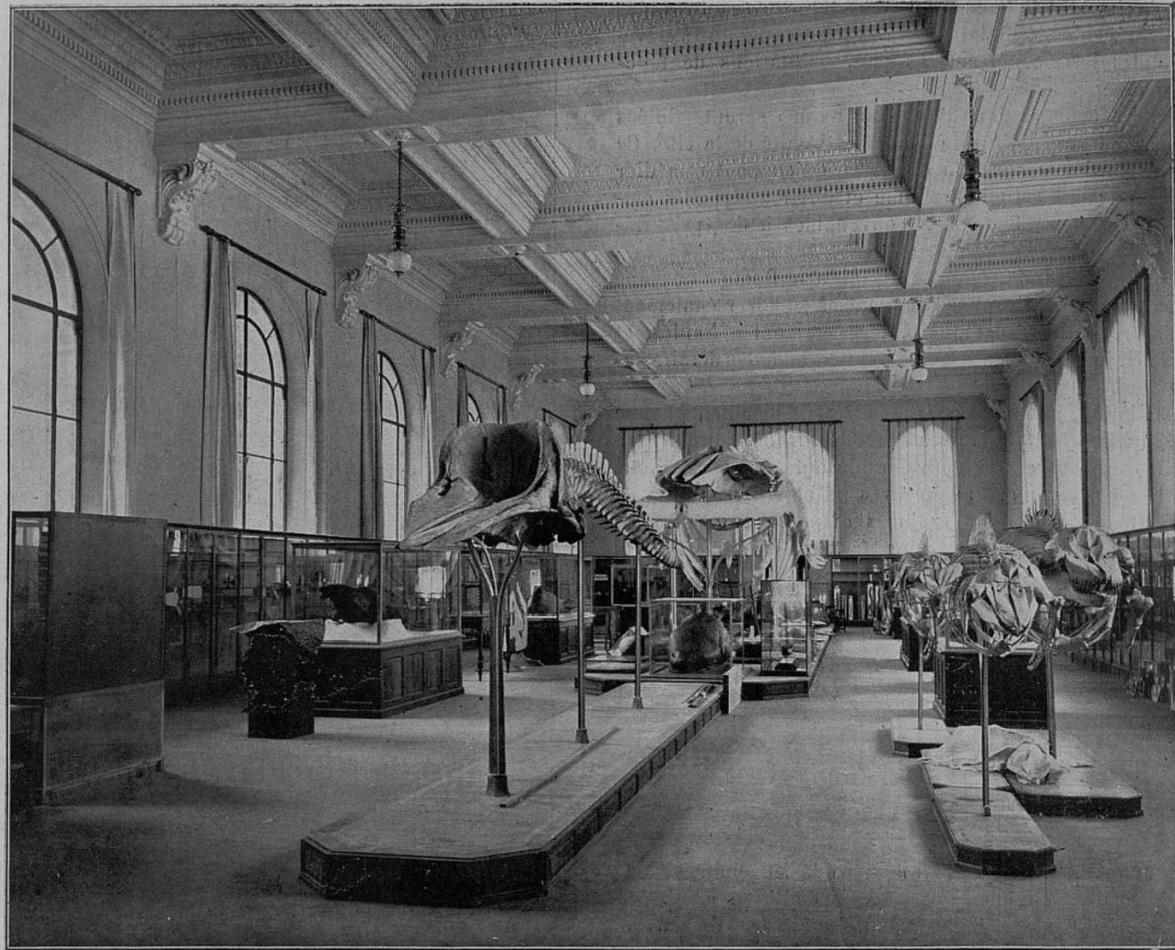
C'est dans ces salles, toutes splendidement éclairées sur la mer, que sont disposées les vitrines où l'on peut admirer des collections déjà riches et qui s'augmenteront encore dans l'avenir. On y voit des animaux marins de toutes sortes, depuis les phoques jusqu'aux grands cétacés, depuis les amibes jusqu'aux belles étoiles de mer et aux animaux aux formes étranges, fantastiques, recueillis aux grandes profondeurs.

Les chaluts du yacht princier ont en effet été trainés jusqu'à 5.340 mètres au-dessous du niveau de l'Océan. La faune des mers arctiques aussi bien que celle qui peuple l'Atlantique nord, les Açores, le golfe de Gascogne et la Méditerranée, les côtes du Maroc et du Portugal, ont fourni un nombre considérable d'échantillons extrêmement curieux.

Les instruments : filets, chaluts, nasses, dragues, qui ont servi aux captures, sont exposés aussi dans ces galeries.

Un grand nombre de cartes et de graphiques compléteront

Musée océanographique de Monaco : Grande salle de collections au rez-de-chaussée. — Architecte : M. Delefortrie.



Plan du 1^{er} étage.

la série des documents relatifs à la distribution géographique et bathymétrique des animaux, au relief du sol sous-marin, etc... Des aquarelles faites d'après nature, des photographies et aussi des radiographies ajouteront à l'intérêt scientifique de ces collections qui s'étendent à tout ce que peut embrasser cette branche nouvelle des connaissances humaines que l'on a désignée du nom d'océanographie.

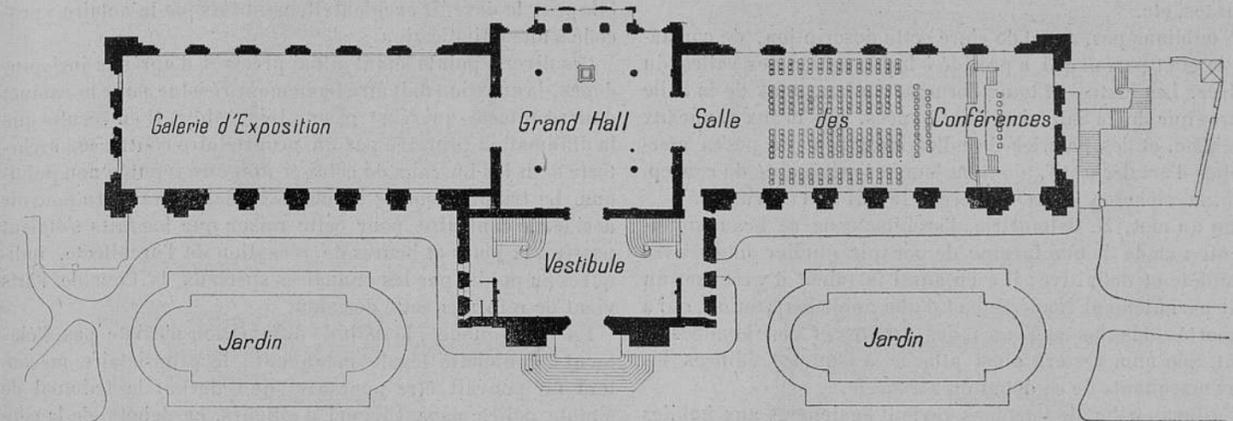
Dans un premier sous-sol on trouve des logements pour le

personnel, des salles de travail, une bibliothèque et des laboratoires de chimie et de photographie.

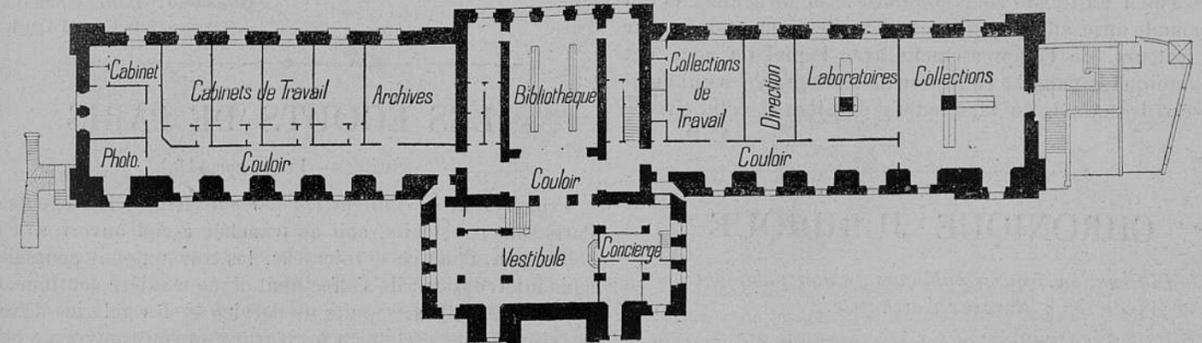
A l'étage au-dessous, des salles de taxidermie, où seront disséqués et préparés pour les collections les spécimens capturés au cours des expéditions futures. A côté, dans l'aile gauche, une grande pièce contenant un certain nombre d'aquariums dans lesquels l'eau est constamment renouvelée, grâce à un système de pompes et de canalisations qui longeant le

Musée océanographique de Monaco. — Architecte : M. Delefortrie.

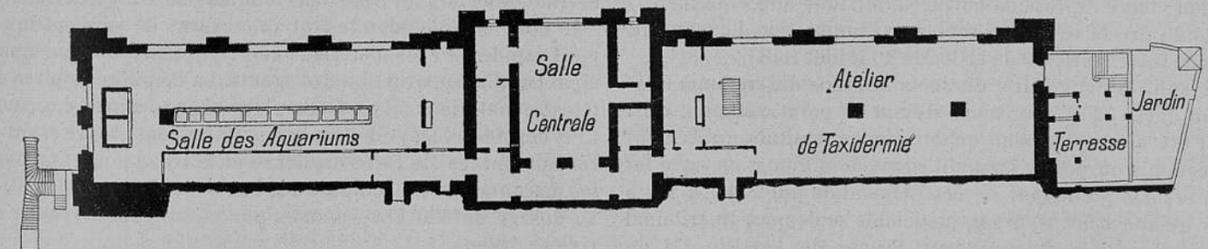
Plan du rez-de-chaussée : Echelle de 0^m,0015 par mètre.



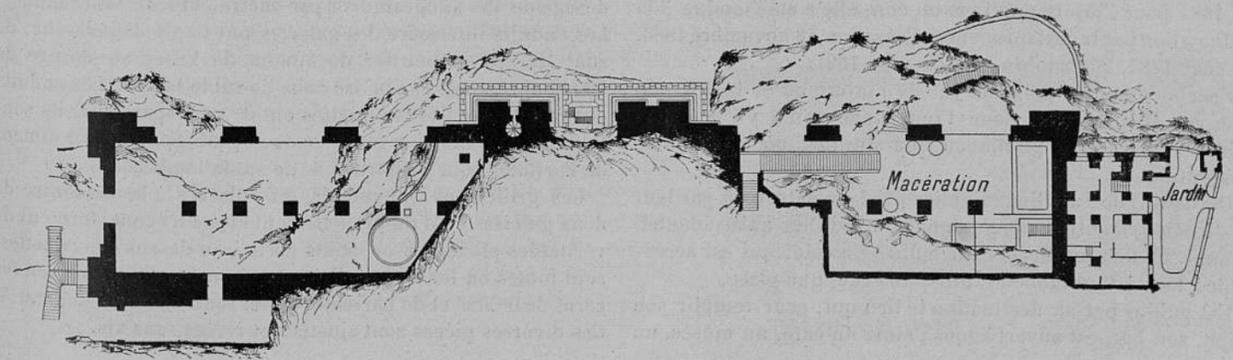
Plan du 1^{er} sous-sol.



Plan du 2^e sous-sol.



Plan des bases.



rocher vont aboutir à la mer. On y voit évoluer déjà des êtres aux formes bizarres : crabes gigantesques, poulpes monstrueux aux tentacules gluantes, murènes, torpilles, tortues géantes, etc.

N'oublions pas, avant de clore cette description, de constater le goût parfait qui a présidé à la décoration des salles du musée. Les lustres et toute l'ornementation, tant de la Salle carrée que de la Salle des Conférences, aux beaux panneaux de chêne, et des galeries de collections, sont de pures merveilles d'art décoratif, dont on louera l'originalité de conception, la richesse de la matière et le fini de l'exécution.

En un mot, M. Delefortrie, l'architecte de ce beau monument, a eu la bonne fortune de pouvoir étudier une œuvre complète et définitive; il a eu aussi le talent d'y réaliser un tout parfaitement homogène et d'une noble inspiration, qui a emporté tous les suffrages des artistes et des hommes de goût. Son nom restera ainsi attaché à l'un des édifices les plus marquants de ce début du xx^e siècle.

Un juste tribut de louanges revient également aux habiles et expérimentés entrepreneurs, MM. Fontana et Gamba, qui ont été les précieux collaborateurs de l'architecte et ont mené à bien un travail colossal, hérissé de difficultés, et qui a demandé onze années entières. Nous les remercions, pour nos lecteurs, de l'empressement avec lequel ils nous ont communiqué la superbe collection de photographies qui enrichissent le numéro de la semaine dernière et celui-ci.

A. D.

CHRONIQUE JURIDIQUE

*Diffamation, injures publiques ou non publiques.
Bureaux d'architecte.*

On connaît la distinction à faire entre une diffamation et une injure : toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération est une diffamation; toute expression outrageante, tout terme de mépris ou toute invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure (art. 29 de la loi de 29 juillet 1881).

Ce sont là deux délits distincts et punis différemment par la loi (art. 32 et 33); mais ils ont un point commun, c'est qu'il est nécessaire pour qu'ils soient constitués qu'ils aient été commis en public lorsqu'il s'agit de diffamation ou d'injure verbale; à défaut de cet élément de publicité, il n'y a plus qu'une contravention, justiciable seulement du tribunal de simple police et punie aux termes de l'article 471 du Code pénal d'une minime amende de 1 à 5 francs. Cette distinction est expressément prévue par l'article 33 de la loi de 1881 pour l'injure publique ou non, elle a été étendue à la diffamation par la jurisprudence : Cassation, 18 novembre 1886, 12 mai 1887, 26 octobre 1887, 3 juin 1891.

Spécialement au point de vue de l'injure ou de la diffamation verbales, on voit donc l'importance qu'il y a à déterminer le caractère public ou non du lieu où les faits se passent.

On distingue : des lieux publics par leur nature ou par leur destination, d'autres enfin qui ne sont publics qu'accidentellement. Le lieu public par sa nature est celui qui est accessible à tous à tout moment, ainsi une rue, une place.

Est public par sa destination le lieu qui, pour remplir son objet, son but, est ouvert à tous; ainsi un café, un musée, un

théâtre, une église, les bureaux d'une mairie, d'une préfecture, d'un greffe, la salle d'audience d'un tribunal, etc. Au contraire n'est pas un lieu public l'étude d'un notaire, mais elle peut le devenir accidentellement lorsque le notaire y procède à une adjudication.

Ces divers points étant ainsi précisés d'après la jurisprudence, la question doit être facilement résolue pour le cabinet d'un architecte, qui n'est pas un lieu public. Il en résulte que la diffamation proférée par un propriétaire contre son architecte dans les bureaux de celui-ci doit être réputée non publique. Le tribunal correctionnel de la Seine avait cru pouvoir décider le contraire pour cette raison que les faits s'étaient passés aux jours et heures de réception de l'architecte, indiquées au public par les annuaires spéciaux, la Cour de Paris vient de réformer cette décision.

En conséquence, le délit de diffamation n'existe pas, l'élément de publicité légale manquant; le propriétaire mécontent ne pouvait être poursuivi que devant le tribunal de simple police, devant lequel d'ailleurs, en dehors de la condamnation à l'amende, des dommages-intérêts peuvent être demandés.

GUILLEMOT-SAINT-VINEBAULT,
Avocat à la Cour d'Appel.

LES ÉGOITS DE PARIS

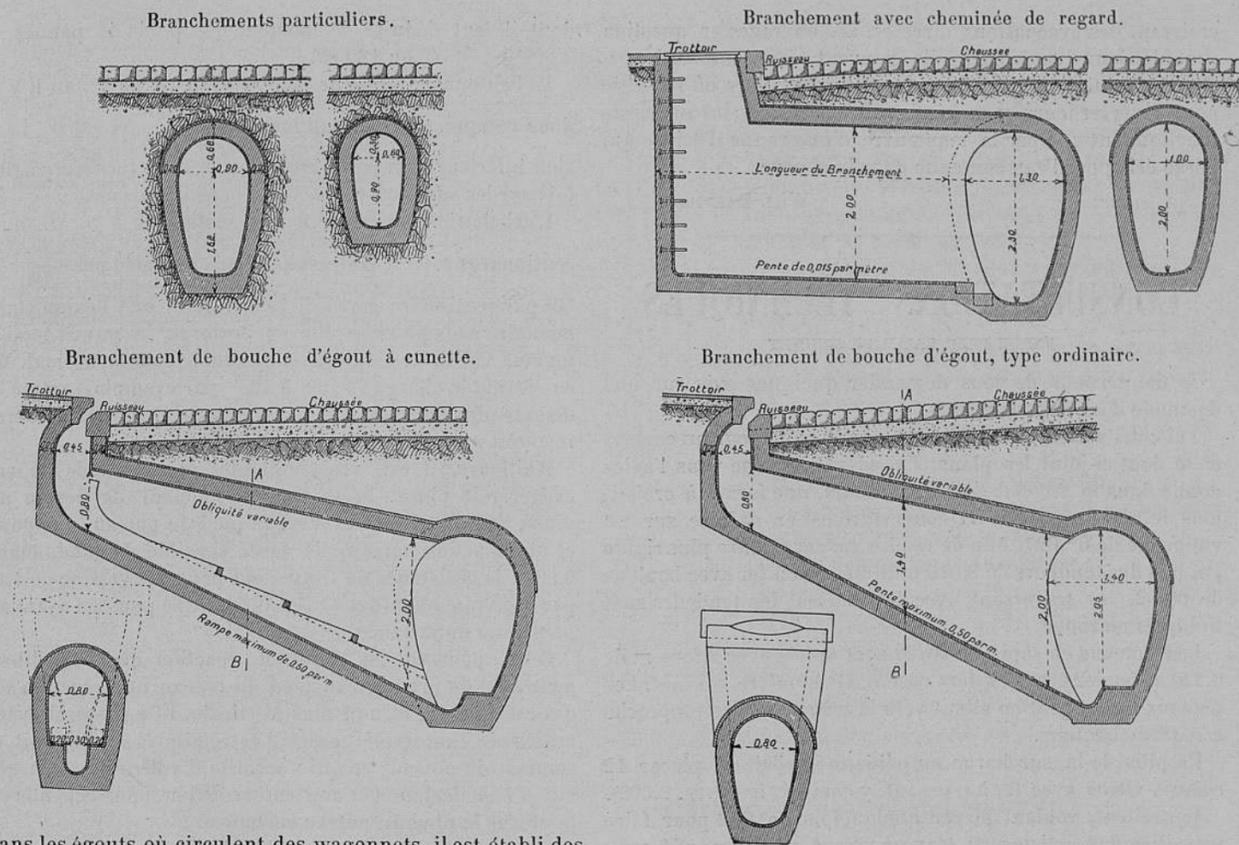
(Suite. — Voir page 415.)

Principes de la construction des galeries. — Les égouts de Paris sont construits, soit en tranchée à ciel ouvert, soit en souterrain. Dans ce dernier cas, les travaux sont poursuivis sans interruption; ils s'effectuent d'une manière continue, de jour et de nuit. Les puits de service et les galeries d'accès provisoires que réclament les travaux en sous-œuvre ne peuvent avoir une section supérieure à celle du profil extérieur des ouvrages à construire, augmentée d'un cinquième. Le minimum de largeur libre dans tous les sens est fixé à 1 mètre.

Il nous semble maintenant intéressant de dire quelques mots rapides sur les matériaux employés par le service municipal pour la construction des égouts. La meulière se place en tête des matériaux; il en est employé, chaque année, des quantités considérables; elle doit être parfaitement propre et entièrement purgée de terre argileuse et autre. Le mortier pour les maçonneries est composé de ciment de Vassy ou de laitier au dosage de 350 kilogrammes par mètre cube de sable de rivière dragué.

Les chapes extérieures, qui ont 0^m,02 d'épaisseur, sont faites avec du mortier de ciment de Vassy ou de laitier au dosage de 450 kilogrammes par mètre cube de sable tamisé. Les enduits intérieurs des galeries ont 0^m,01 d'épaisseur; ils sont trainés en mortier de ciment de Vassy au dosage de 900 kilogrammes par mètre cube de sable tamisé. Les enduits des cunettes et des banquettes ont 0^m,03 d'épaisseur; ils sont faits avec un mortier composé de 650 kilogrammes de ciment de Portland pour 1 mètre cube de sable tamisé.

Les grilles des banquettes, qui, placées à la rencontre de deux galeries ou d'un branchement avec un égout, forment de véritables planchers ou ponts en fer, au-dessus des cunettes, sont toutes en fer forgé; elles sont formées d'un cadre en fer carré de 0^m,025 et de barreaux en fer rond ou carré de 0^m,025. Ces diverses pièces sont ajustées et rivées sans vis.



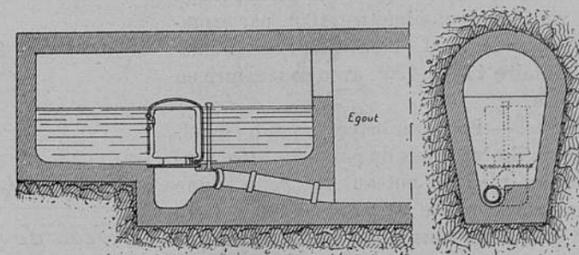
Dans les égouts où circulent des wagonnets, il est établi des rails et les banquettes sont armées avec des cornières spéciales. Les orifices de certains égouts secondaires ou branchements particuliers et autres sont, par mesure de précaution, à leur jonction avec les galeries principales, munis de chaînes de sûreté en fer forgé composées de maillons et de crochets à scellements. Des mains-courantes sont disposées partout où elles sont nécessaires, au droit des banquettes de circulation et des escaliers en gradins.

Branchements particuliers et autres. — Le service municipal appelle « branchements particuliers » les galeries qui relient les maisons riveraines aux égouts publics; leur construction est réglée par l'arrêté du 16 juillet 1895. Nos illustrations montrent les deux types les plus courants. Ces galeries sont murées à leur extrémité, directement à l'aplomb de la section de l'égout public; elles abritent la canalisation d'évacuation des eaux usées de chaque immeuble, dont le conduit principal, après avoir traversé le murage du branchement particulier, vient aboutir dans la galerie de la Ville. Au-dessus de l'orifice de la canalisation, à une certaine hauteur, une plaque en porcelaine indique le numéro de la maison. La disposition avec murage des branchements particuliers est une garantie contre l'invasion et l'introduction dans ces ouvrages de dépôts infectieux dangereux.

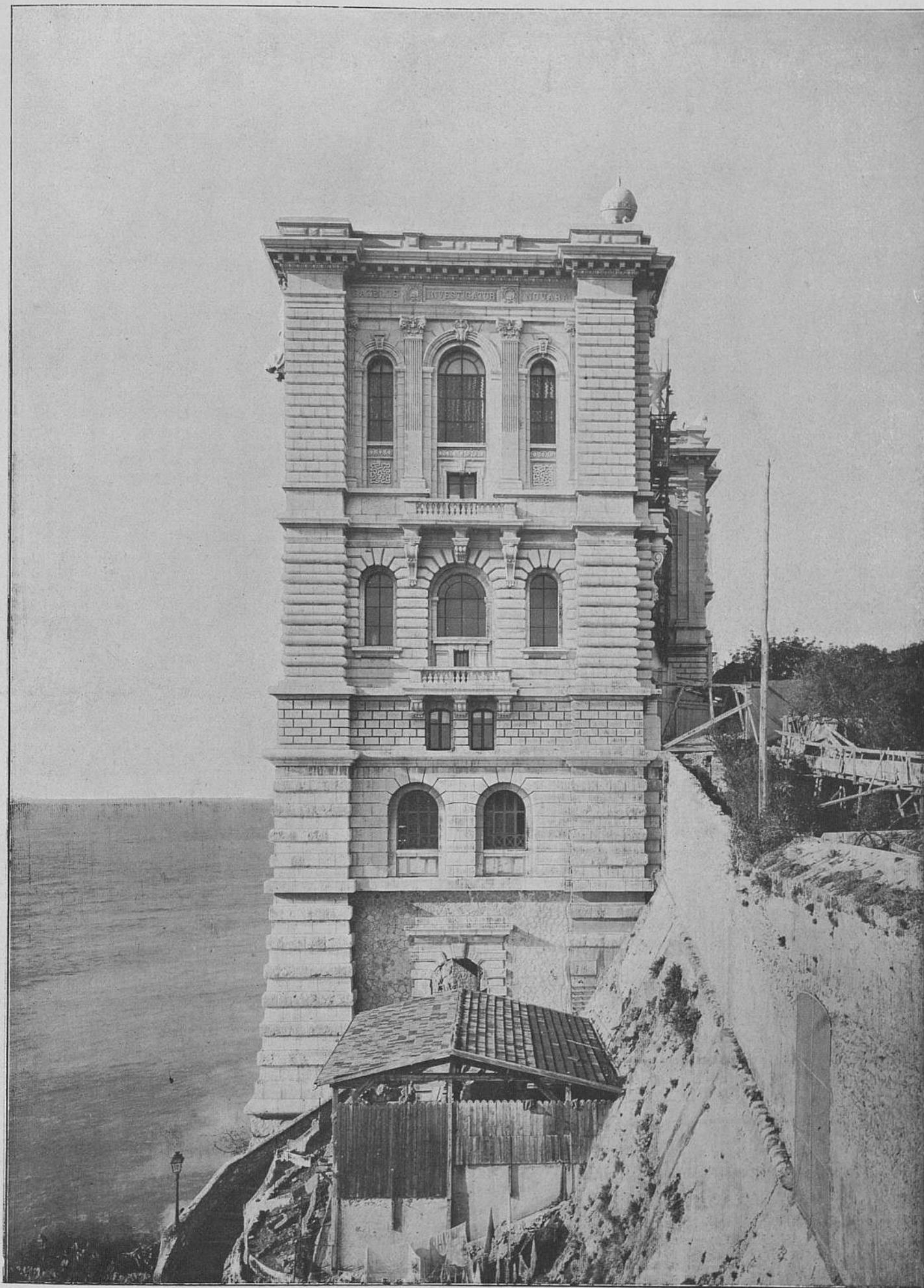
Les portes d'entrée dans les égouts ou regards d'accès se composent d'un branchement en maçonnerie de 2 mètres de hauteur et d'une cheminée verticale dont l'orifice s'ouvre sur le trottoir de la voie desservie. Une échelle en fer galvanisé est installée dans l'angle de la cheminée; elle est munie d'une crosse mobile. L'orifice circulaire est fermé avec un fort tampon en fonte asphaltée.

Les ruisseaux des voies publiques sont mis en communication avec les galeries souterraines par des « bouches », constituées par un orifice allongé pratiqué dans la bordure du trottoir entre le « couronnement » et la « bavette » en granit. Les eaux venant du caniveau s'introduisent par cette bouche dans une cheminée verticale, d'où elles s'écoulent dans une galerie de communication raccordée sur l'égout public. Ces branchements, dont l'obliquité est très variable, sont de deux types, suivant que le radier est en pente ordinaire ou qu'il comporte une cunette avec des marches en gradins.

Pour permettre l'évacuation rapide des corps lourds et des matières, il a été installé un grand nombre de « réservoirs de chasse », qui, lançant d'un seul coup plusieurs mètres cubes d'eau propre, déblaient, à chaque chasse, tous les objets qui auraient une tendance au repos et les entraînent avec le courant liquide. Les réservoirs de chasse sont indispensables au bon fonctionnement des égouts, surtout depuis l'importance donnée au régime du tout à l'égout par le nombre toujours



Réservoir de chasse avec réservoir automatique.



MUSÉE OcéANOGRAPHIQUE DE MONACO. — ARCHITECTE : M. DELEFORTRIE

FAÇADE LATÉRALE : COTÉ EST.



MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE DE MONACO. — ARCHITECTE : M. DELEFORTRIE

1. GRAND HALL DU REZ-DE-CHAUSSÉE. — 2. SALLE CENTRALE DU 1^{ER} ÉTAGE.